# Subrogation et IJ non percues

---
Par kody

Bonsoir à tous,
Je sollicite vos conseils sur mon cas que je vais tenter d'expliquer au mieux.
Je suis salariée dans une entreprise de Promotion Construction et mon employeur a subrogation à la CPAM pour les indemnités journalières de ses employés.
N'ayant aucune notion en paye, j'ai cependant remarqué depuis au moins 2 ans, si ce n'est 3, que mon employeur déclare aux impôts des Indemnités Journalières que je ne perçois pas du tout, en tout cas pas dans la totalité. Je m'explique, cette année, lors de la déclaration, ma fiche d'imposition pré remplie mentionnait un montant que je trouvais assez élevé par rapport au cumul de mes fiches de paie des 12 derniers mois. J'ai donc été aux impôts avec toutes mes fiches de paie pour que les inspecteurs des impôts me disent si la somme déclarée qui apparaissait sur ma déclaration correspondait bien à ce que j'ai perçu. Après calcul, l'inspectrice a trouvé qu'il y avait une différence de 5200 euros de trop sur la déclaration. L'année dernière déjà j'avais été confrontée au même soucis, et je crois même que l'année d'avant aussi (faut que je vérifie). J'ai à chaque fois refusé de déclarer ce que je n'ai pas perçu, mais à voir plus clair dans l'histoire, si cet argent est déclaré comme m'ayant été versé, c'est qu'il doit en réalité m'être versé... non ?
Si mon employeur me doit vraiment de l'argent, comment, moi petite employée, puis-je me faire rembourser ? D'ailleurs, puis-je prétendre à un quelconque remboursement ? Comment m'y prendre sans heurte ?
J'espère avoir été concise dans mes explications.
Merci de vos réponses.

---
Par jury34

Bonjour,

Faisons court, quelle est votre question ?

Cordialement